

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 17 \[avril 1846\]](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 17 [avril 1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Crèvecœur, Guillaume \(1802-1877\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 avril 1846](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Crèvecœur, Guillaume \(1802-1877\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméFait suite aux lettres de Godin en date des 6 et 20 novembre 1845 sur l'accident de transport survenu le 2 novembre 1845 : Godin refuse la proposition de transaction d'une indemnité de 188 F présentée par Lecerf, conducteur des ponts

et chaussées ; il attend la décision du préfet.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 67v et la partie supérieure du folio 68r.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)
Personnes citées[Lecerf \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCrèveœur, Guillaume (1802-1877)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéAdministration

BiographieHaut fonctionnaire français né en 1802 à Paris et décédé en 1877 à Versailles (Yvelines). Il est préfet de l'Aisne de 1842 à 1848.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (67v, 68r)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamiltère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1846
15 avril

Monsieur Goussier

Je suis très, très sensible à la confiance que vous m'avez
le plus vil intérêt et le plus sage qui a fait la D. G. G.
étant parfaitement conforme à l'opinion que j'en avais
pu me dispenser de vous en dire davantage. De même que j'en
trouve dans cette œuvre.

Vous m'avez dit dans votre dernière lettre le zèle intelligent
est quelquefois plus nuisible que la ténacité ce n'est pas
je remarque avec bonheur que ce n'est pas la ténacité qui a
envahi les C. A. L. N. de France. Je suis donc, mais sans étonner
à chacun de ces sphères d'influence ^{de nos pays} que le zèle soit toujours
intelligent mais la ténacité n'est pas de mise pour de ^{graves}
phalantiques faits ainsi la propagation orale positive des
faits et surtout sous un montage à l'arriver de bons à meilleur

Je suis ^{très} sûr que M. Sabran qui m'a dit avoir
eu l'avantage de nous voir au banquet de ^{la} y avoir
^{présentés} les amis de la chaine phalantique de ^{la} salut et bientôt
nous pourrions tous nous tenir par la main
témoigner à M. Gagnon et remercier ^{la} ^{l'assurance}
de ma cordiale sympathie

P.S. sous ce pli sous enveloppe un bon de fr. 22,10 montant d'un
petit note qui contenait dans votre dernière lettre

G. G.

17

M. Le préfet

Je salue avec le plus parfait respect et le
présent le titre de nos contributions et mon acte
de naissance vous priant de me faire porter sur la
liste électorale

Je suis avec la plus parfaite considération

M. Le P.

votre très humble dévotion

17

M. Le préfet

par mes lettres de 6 et 20 9 de votre plus humble
Je suis sûr par d'un accident qui m'était arrivé
à une route chargée par moi dans les feuilles de
aujourd'hui sur la route royale n° 30 entre quise
et descellée vous demandant priant de vos vœux
assigner qui de droit au dommages et intérêts

a la date du 26 du même mois sous mes feuillets
l'honneur de me regarder que sous mes feuillets
votre décision assistée que vous auriez qui les arrangements
suivants sur cette affaire

J'ai vu le 10 dernière dernière une lettre de M. de Long
conduisant les ponts et chaussées pour assister à une assemblée
sur les lieux je me suis transporté et au lieu d'une assemblée
il ma été proposé ~~de~~ M. de Long ma proposition
de transiger pour une somme de cent cinquante mille francs
une somme d'argent au profit de ladite administration de l'Etat etant
responsable ma-tid. cette offre n'étant pas le montant
de la perte que j'ai éprouvée et cette manière de procéder
me paraissant peu régulière je dois donc la refuser cette offre
est attendue la décision que vous m'avez fait l'honneur de
me promettre

Depuis ce temps M. le préfet je n'ai plus entendu
parler de cette affaire chaque jour les M. de Long restent
de l'Etat je suis donc sous peine de bien vouloir me
faire connaître votre décision

Je suis, avec respectueux hommages,
Monsieur le Préfet

Veuillez agréer la parfaite considération et le respect
avec lequel je suis

resté, Monsieur le Préfet

14

Messieurs les Régisseurs des Ponts et Chaussées de Rouen

Je n'ai tardé jusqu'à ce jour et sans rien éprouver
qu'un changement de temps permettait le départ de mes feuillets
mais attende je suis sous peine de mon espérer une
votre décision le jour de la présente M. de Long m'écrit
qu'il espère pouvoir charger sous quelque jour, si la perte que
vous avez éprouvée vous empêche de pouvoir charger les balles
de la quantité que je lui ai annoncée. Je n'ai rien par
le retour du courrier

21

M. de Long

J'ai l'honneur de vous prévenir que mes feuillets seront
d'ailleurs au garde sans que je sois parvenu de leur
expédition je m'empresse donc de vous en faire avis de
satisfaire à la demande que si mes feuillets par votre
lettre du 16 courant

68